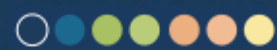




OBJECTIF 7



LE PRÉAMBULE

03

NOTRE ÉQUIPE

04

NOS VALEURS

05

NOS MISSIONS

06

NOS CLIENTS

07

NOS EXPERTISES

08

ORGANIGRAMME DES EXPERTISES

09

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

10

NOS ÉTUDES

11

ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE

12

MAÎTRISE D'OEUVRE

13

DÉROULEMENT DES ÉTAPES

14

NOTRE RÉSEAU

15

NOUS CONTACTER

16





Ensemble, pour un monde durable

OBJECTIF7 est un bureau d'études et de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables (EnR) avec pour objectif d'accompagner les particuliers, entreprises et collectivités dans leurs projets d'amélioration et d'optimisation de leurs locaux ou habitations. Par le biais de notre cellule R&D nommée Knowledge, nous souhaitons développer des solutions et participer à la transition énergétique avec les acteurs de l'innovation au nom de l'environnement.

PLUS D'INFORMATIONS

www.objectif7.fr



NOTRE ÉQUIPE



**THOMAS
CHAIX**

Responsable technique

« Je suis convaincu de la nécessité d'agir dans le cadre de la crise énergétique que nous traversons. Avec mes compétences dans le domaine des énergies renouvelables et de l'optimisation énergétique du bâtiment. C'est donc par ce biais que j'ai choisi de m'investir dans la transition écologique et social. »



**LUCA
SERENO**

Responsable commercial

« Comme le traduit mon parcours, le secteur des énergies renouvelables (CleanTech) est le secteur dans lequel je veux évoluer. Passionné par le monde entrepreneurial, mon master managérial et mon background technique me fournissent les cartes nécessaires à l'accomplissement de projet. »



**QUENTIN
VERNET**

Responsable knowledge

« Depuis mon plus jeune âge, j'apprécie l'architecture et me passionne pour les bâtiments. J'ai envie de participer au développement de solutions innovantes en considération étroite avec l'environnement pour être un acteur de cette transition écologique nécessaire. »



**RÉMI
MANUGUERRA**
Chargé d'affaires



**LÉOPOLD
GHAZANFARI**
Chargé d'études



**NICOLAS
MESNIER**
Chargé d'affaires



**CHARLES
VEZIN**
Chargé d'études



**ARTHUR
HERVÉ**
Chargé d'études



**PIERRE
TARTARUGA**
Infographiste



**ANGÉLINA
CAMUSSO**
Community manager



NOS VALEURS



LA VALEUR VERTE

La valeur verte est définie comme correspondant à l'augmentation de la valeur financière engendrée par la meilleure performance énergétique et environnementale d'un bien immobilier par rapport à un autre bien immobilier.



L'ACCOMPAGNEMENT

Notre conviction est que l'accompagnement est l'une des clés de voute d'une rénovation énergétique efficace et efficient.

Pour ce faire nous disposons d'un centre de veille, à l'écoute des nouvelles technologies, normes et aides financières disponibles sur le marché.



L'INDÉPENDANCE

En tant que bureau d'études indépendant, nous n'avons aucun intérêt à vous conseiller une solution plutôt qu'une autre.

Nous sommes impliqué dans votre projet pour apporter des réponses techniques cohérente et résoudre vos problèmes énergétiques avec notre savoir faire, notre qualité et notre engagement.



L'ENGAGEMENT

Nous avons crée **OBJECTIF7** en nous inspirant de la liste d'objectifs de développement durable donnée par l'ONU. Le septième objectif porte notre philosophie :

« L'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable. »



 **NOS MISSIONS**





NOS CLIENTS



RÉSIDENTIELS

- Propriétaire maisons
- Logements collectifs
- Appartements



TPE

- Libéraux
- Commerçants
- Artisans



PME

- Concessionnaires
- Entrepôts
- Bureaux



GRANDS COMPTES

- Hopitaux / Cliniques
- Centres commerciaux
- Bâtiments classés



COLLECTIVITÉS

- Communes
- Associations
- Eco-villages



ADMINISTRATIONS

- Régions / Départements
- Établissements pénitentiers
- Ministère des armées



CONSTRUCTEURS

- Architectes
- Fournisseurs
- Chauffagistes



LOGEMENTS

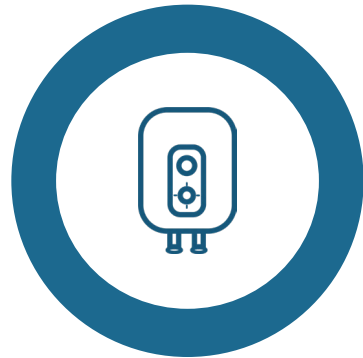
- Agence immobilières
- Bailleurs
- Logements sociaux



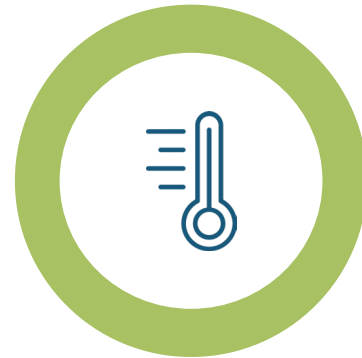
 **NOS EXPERTISES**



**OPTIMISATION
ÉNERGÉTIQUE**



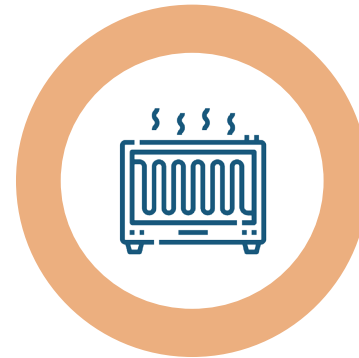
**EAU CHAUDE
SANITAIRE**



ISOLATION



HYDROGÈNE



CHAUFFAGE



CLIMATISATION



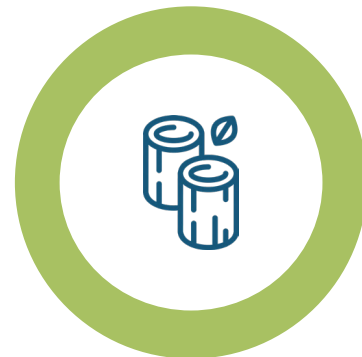
CFQ CFA



PHOTOVOLTAÏQUE



**PLOMBERIE
SANITAIRES**



BOIS



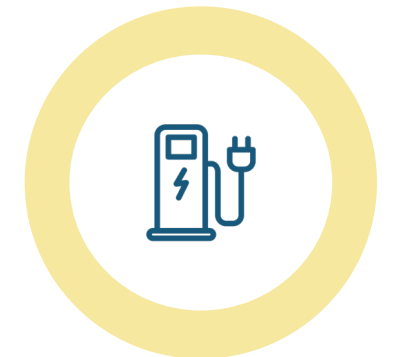
GAZ



VENTILATION



**MAQUETTE
NUMÉRIQUE / BIM**

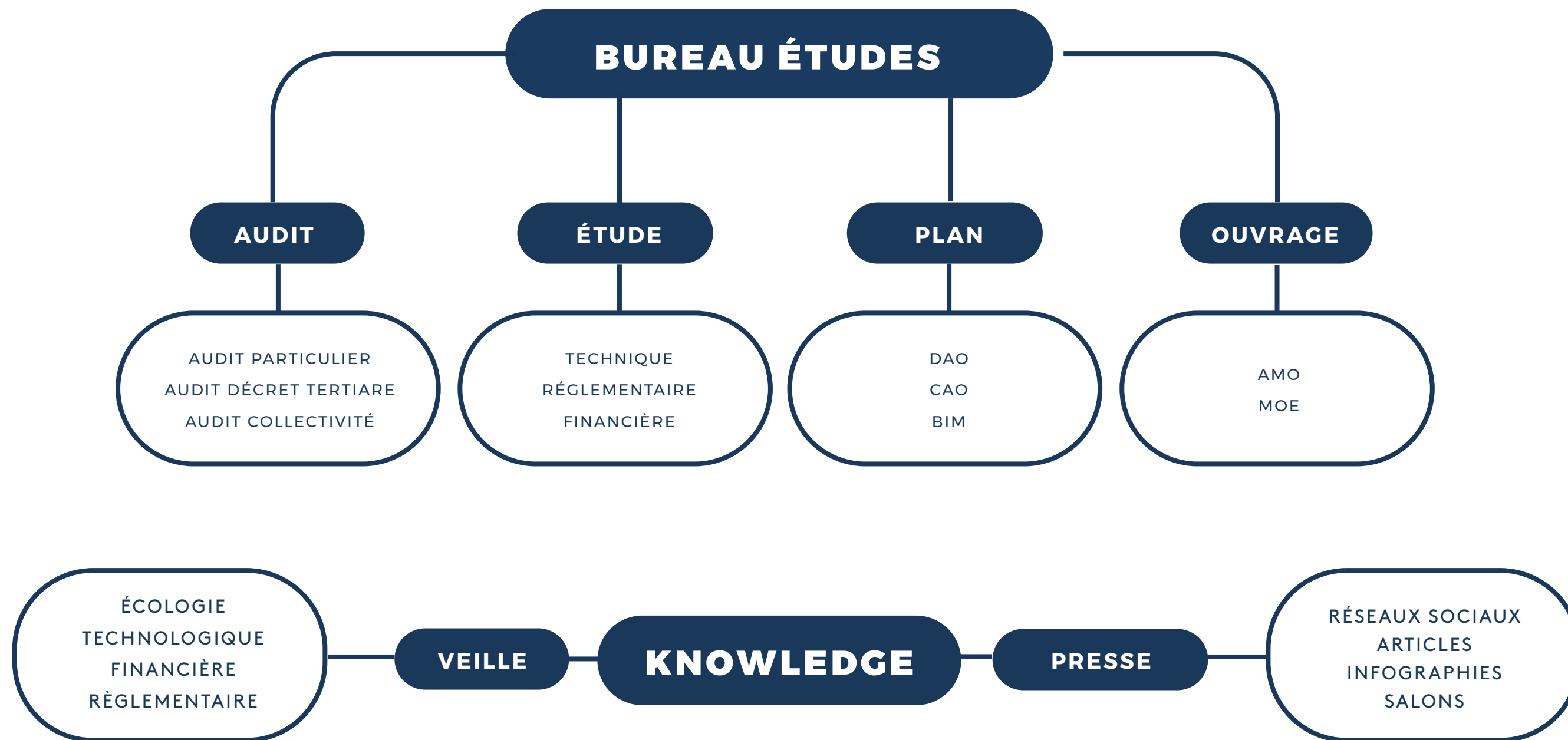


BORNES IRVE





ORGANIGRAMME DES EXPERTISES





Une visite technique
avec un ingénieur

01



Une analyse des factures et
du fonctionnement du
bâtiment

02



Une STD Simulation Thermique
Dynamique avec état de base
et projection

03



Le rapport d'étude Techniques
/ Financier / Réglementaire
avec les scénarios étudiés

04



La présentation du rapport
d'études et des conclusions

05



Un rendez vous de
qualifications après l'audit
pour préparer les travaux

06



AUDIT ÉNERGÉTIQUE

C'EST QUOI ? L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

L'audit énergétique permet de constituer une base de données qui alimentera une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées pour sa rénovation énergétique. Il proposera différents scénarios permettant de qualifier les échanges d'énergies dans le bâtiments en fonction des postes de consommation et/ou production d'énergie.

L'audit étudiera le fonctionnement technique du bâtiment et les solutions financière en corrélation avec la rénovation envisagée (Aide d'état produit ou projet, subventions, rentabilités des investissements et des équipements)





NOS ÉTUDES

ÉTUDES
01

OPPORTUNITÉ

Une étude d'opportunité ou de faisabilité vous permettra d'identifier les gisements d'économies et les actions indispensables pour une stratégie énergétique efficace (production d'énergie renouvelable, management de l'énergie, regulation, isolation, valorisation de chaleur fatale)



RÈGLEMENTAIRE

Les études réglementaires concernent les projets dont la réalisation nécessite des autorisations administratives et légales avec la réalisation de dossiers réglementaires que ce soit en rénovation ou en construction. A ce titre nous proposons les études RE2020 & ACV pour le permis de construire ou encore l'audit énergétique en rénovation



ÉTUDES
02

ÉTUDES
03

DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement est l'étape qui consiste à donner les dimensions physiques les plus appropriées selon les solutions d'optimisations énergétiques que vous souhaitez, en considération avec l'aspect techniques, économiques ou réglementaires



ÉXECUTION

Elles consistent à élaborer les plans d'exécution en définissant les charges et les tâches incombant aux intervenants ainsi qu'à planifier et ordonner le projet



ÉTUDES
04

ÉTUDES
05

EXPÉRIMENTALE

Nous évaluerons ici la validité d'une hypothèse d'innovation en étudiant les causes, les effets, la nature et les phénomènes induit par le projet d'amélioration énergétique.





DÉFINITIONS AMO - AMOA

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO ou AMOA) a pour mission d'aider le maître d'ouvrage (vous) à définir, piloter et exploiter son projet. L'assistant a un rôle de conseil et/ou d'assistance, et est force de proposition. Il facilite la coordination du projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet.

Le projet de par sa taille, sa complexité et ses spécificités nécessite : la présence d'un acteur neutre, des compétences spécifiques, et un suivi



ASSISTANCE

Assister le maître d'ouvrage dans le pilotage et l'exploitation du projet



CONSEIL

Conseiller avec notre expertise le maître d'ouvrage dans ses décisions



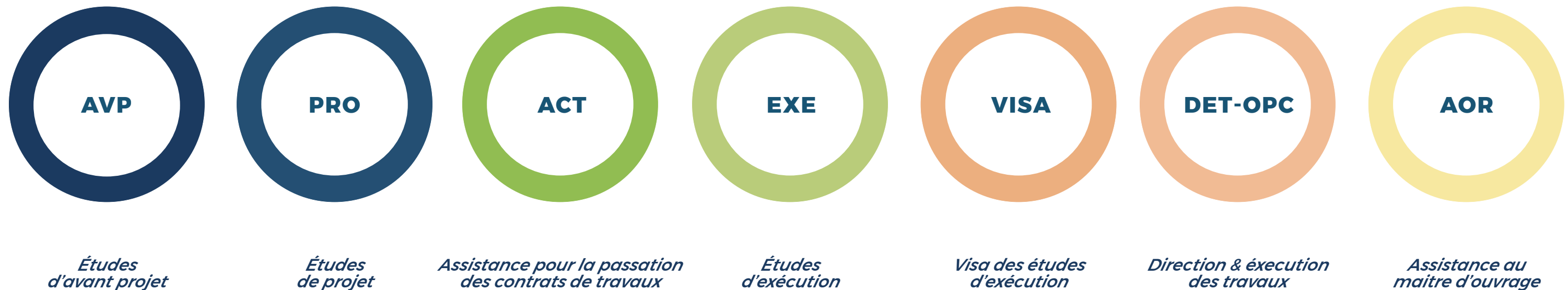
ACCOMPAGNEMENT

Accompagner le maître d'ouvrage dans la définition de son besoin





MAÎTRISE D'OEUVRE



La loi no 85-704 du juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, dite loi MOP fondue dans le code de la commande public (CCP) est une loi française qui met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre. Elle constitue une des bases du droit de la construction publique en France, avec le Code de la commande publique. Son rôle est de déterminer les attributions de ces deux acteurs principaux de l'acte de construire dans le cadre d'une commande publique que sont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre.

Le principal décret d'application de la loi MOP, le décret no 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, détermine les différentes qui peuvent être confiées à la maîtrise d'oeuvre, missions de bases ou optionnelles, déterminant ainsi ce qu'est une mission de maîtrise d'oeuvre dite « base MOP ».





DÉROULEMENT DES ÉTAPES



DÉCOUVERTE

Durant ce rendez-vous nous analysons avec vous vos besoins, votre mode de vie, votre capacité de financement et les éventuelles pistes à approfondir.



AUDIT ÉNERGETIQUE

Nous réalisons un audit énergétique pour faire un état des lieux de votre consommation et de vos habitudes de consommation



ÉTUDES

Nous menons une étude de faisabilité respectant l'environnement, adaptée à votre projet avec l'étude et la planification de vos solutions de financement.



RÉSULTATS

Nous vous présentons les résultats techniques et financiers avec remise du plan d'action pour obtenir vos aides.



SUIVI

Pour la suite des travaux, nous vous proposons de vous accompagner dans la réalisation, la planification et le choix des partenaires grâce à notre expertise et notre réseau de professionnels

COMMENT ÇA SE PASSE ?





 **NOUS CONTACTER**



80 Rue Charles Duchesne, Le Mercure B, ZI Les Milles, 13290 Aix-en-Provence



06 89 28 21 09



objectif7@objectif7.fr



objectif7.fr



 **NOTRE RÉSEAU**

NOS PARTENAIRES



NOS CLIENTS



REJOIGNEZ L'AVENTURE



✉ objectif7@objectif7.fr

☎ 06 06 90 19 96

WWW.OBJECTIF7.FR

